



# **AMÉNAGEMENT DE LA BASE DE LOISIRS DE SAINT-YORRE**

**VISITE DE FIN DE CHANTIER**

**DOSSIER DE PRESSE**

**9 décembre 2022**



**VICHYCOMMUNAUTÉ**

## CRÉATION D'UNE BASE DE LOISIRS AU CŒUR D'UN ESPACE NATUREL

L'axe de la rivière Allier constitue la colonne vertébrale du territoire de Vichy Communauté. Les espaces naturels situés le long de la rivière, au sud (à Saint-Yorre et à Abrest) et au nord (à Saint-Germain-des-Fossés et à Billy) représentent des leviers pour l'aménagement d'espaces de loisirs attractifs et structurants pour l'agglomération.

Le réaménagement de la base de loisirs de Saint-Yorre qui s'est déroulé sur l'année 2022, permet de ré-ouvrir la ville sur sa rivière :

- par la renaturation de la rive gauche
- par la mise en valeur d'espaces déjà existants (zone d'équipements sportifs, piscine...) ou requalifiés (camping, berges...).

Dédié aux loisirs et à la détente, ce projet de base de loisirs permettra la pratique du vélo, de la restauration, de la balade et des activités nautiques à venir avec les futurs prestataires.

Après plusieurs mois de travaux, ce nouvel espace offrira une nouvelle perspective sur la rivière depuis le pont de Saint-Yorre à sa réouverture (début février) et deviendra un spot touristique très apprécié à l'été 2023.



# I / Requalification des espaces publics

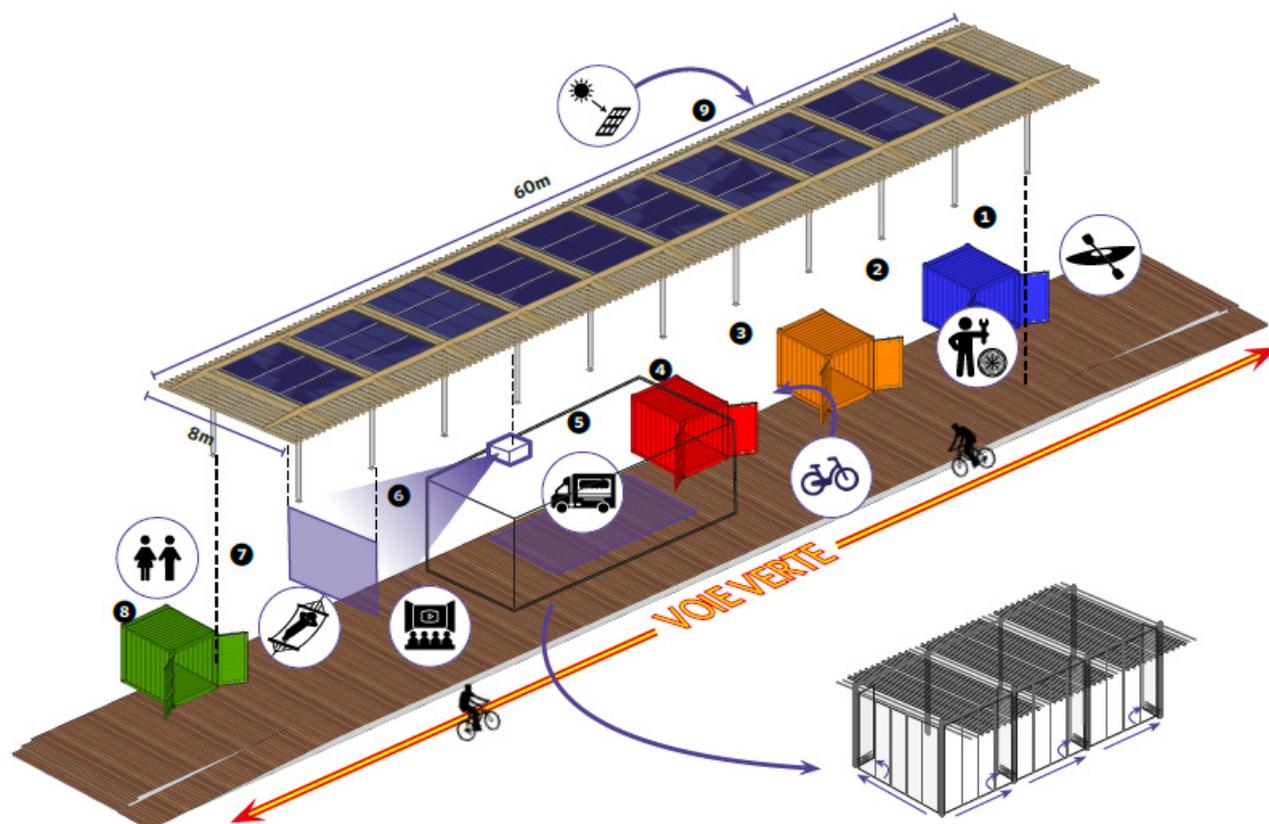
Le projet requalifie les espaces publics situés aux abords du camping communal de la Gravière et de la piscine estivale de Vichy Communauté. Cet espace dédié aux loisirs et à la détente accueillera :

- la Via Allier (voie verte)
- une plage de galets
- un boulodrome
- une aire de jeux existante qui sera réinstallée aux beaux jours
- des aires de pique-nique : 4 tables de pique-nique en bois et 7 bancs en granit
- un espace de petite restauration (foodtruck)
- la pratique des activités nautiques (sous réserve)

Une pergola semi-couverte permettra de profiter du site par tous les temps et offrira plusieurs usages : l'espace pour le foodtruck, terrasse (60m<sup>2</sup>), WC, lieu de stockage pour les activités aquatiques... A proximité, les passants disposeront d'une borne de réparation de vélo, et pourront aussi stationner et faire recharger leurs vélos électriques grâce à des racks installés.

Des pontons et une terrasse ont été créés à proximité de la plage et permettent de profiter pleinement de la rivière.





Cette pergola conçue avec des parois légères et flexibles permettra une activité presque à l'année tout en garantissant le libre écoulement des eaux en cas de crue.

Sa structure est compatible avec la réception de panneaux photovoltaïques. L'association Com'toit étudie actuellement la possible production d'énergie solaire sur site.



Le camping municipal de la Gravière est identifié comme le cœur de cette nouvelle zone de loisirs et de détente à la disposition des locaux et des vacanciers. Des tentes types « lodges » adaptées à la typologie du secteur seront installées.

## DATES CLÉS

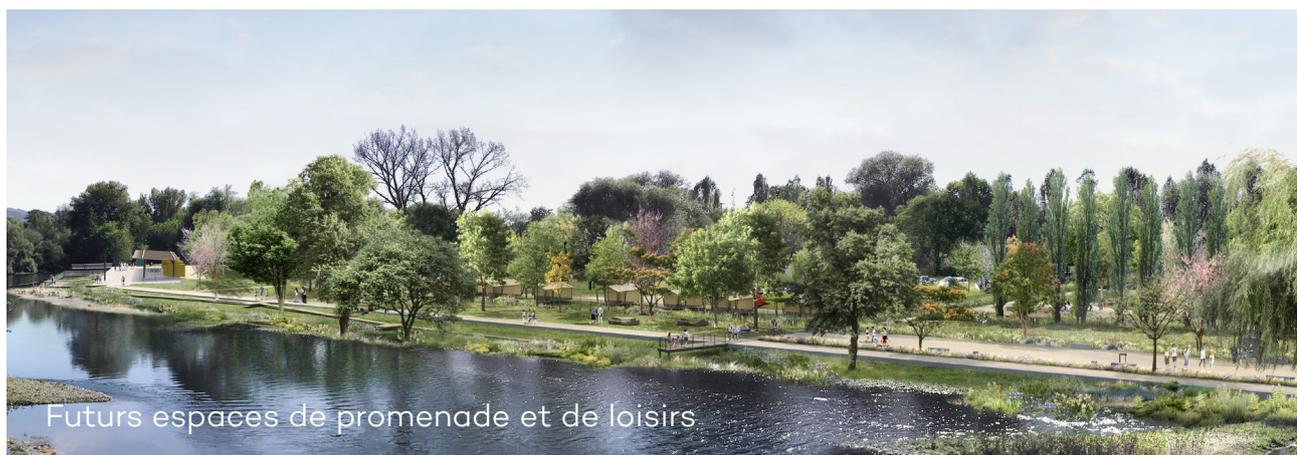
**Mars 2022** : lancement des aménagements

**Décembre 2022** : fin des travaux

**Printemps / été 2023** : ouverture de la base de loisirs au public

## II / Des aménagements qui valorisent les bords d'Allier

Le projet de réaménagement de la base de loisirs de Saint-Yorre vise à renaturer la rive gauche de la rivière et à réaménager les abords du camping de la gravière, afin de donner un nouvel élan à ce site idéalement situé.



Les aménagements imaginés pour ce projet s'inscrivent dans une démarche de préservation et de valorisation de l'espace naturel.

- Les habitats naturels accueillant une faune et une flore remarquables ont été identifiés et préservés. En effet, la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type I « Val d'Allier entre Vichy et Mariol » précise qu'entre Vichy et Mariol, les espèces déterminantes insectes, oiseaux, poissons...
- Les espèces végétales invasives, telles que les renouées asiatiques, ont été traitées durablement. Le projet permet d'accroître la biodiversité du site grâce à de nouvelles plantations (saules et d'arbustes d'espèces indigènes et adaptés) et de restaurer le paysage alluvial. Les plantations s'intensifient en amont du cours d'eau, pour affirmer l'ambiance de boisement aux abords de la terrasse, et faire la transition avec le milieu humide naturel existant.
- Les travaux visent également à redonner une certaine capacité de mobilité à la rivière Allier.

Lancés depuis mars 2022, ces aménagements permettent :

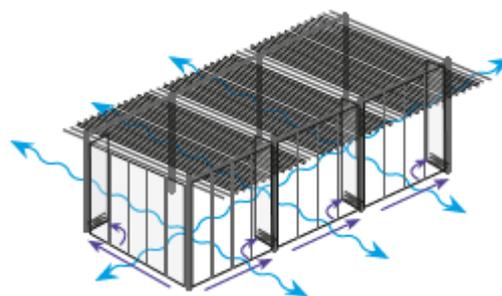
**De renaturer les berges** en ouvrant le paysage sur le cours d'eau. Le reprofilage en pente douce vers la rivière permettra aux visiteurs de déambuler en profitant de plusieurs pontons de contemplation. Un escalier permettra désormais un accès sécurisé à la plage de galets.



**De dévulnérabiliser le site du risque inondation :**

- Démolition de bâtiments en dur (buvettes et local WC) ;
- Réaménagement du périmètre du camping, remplaçant la clôture irrégulière, dégradée et discontinue par une clôture transparente d'un point de vue hydraulique, implantée parallèlement au sens d'écoulement du fleuve ;
- Implantation d'habitats singuliers rapidement évacuables, minimisant la création d'embâcles en cas d'inondation, sans augmenter la capacité initiale du camping ;
- Conception d'aménagements transparents à la montée des eaux.

Particulièrement vulnérable, l'ancienne guinguette a été remplacée par une pergola à la structure fine et élancée capable de supporter un débordement du cours d'eau. L'ensemble des structures « en dur » sont évacuables en cas d'identification d'un risque de crue.



### III / Saint-Yorre, porte d'entrée de la Via Allier



L'accessibilité au site en vélo fait partie intégrante du projet, qui intègre le prolongement en rive gauche de la Via Allier, balade de 27 km dans l'agglomération vichyssoise. La base de loisirs sera dès 2024, avec l'ouverture du tronçon « Saint-Yorre /Pont-du-Château », un point d'étape majeur de la grande itinérance à vélo.

Touristes, vacanciers et habitants trouveront sur place les services indispensables à l'organisation réussie d'une balade à vélo (toilettes, point d'eau, stationnement, petite réparation et recharge vélo, restauration, hébergement camping...).



## IV / Un projet qui s'intègre dans le prolongement de la rive gauche du Lac d'Allier

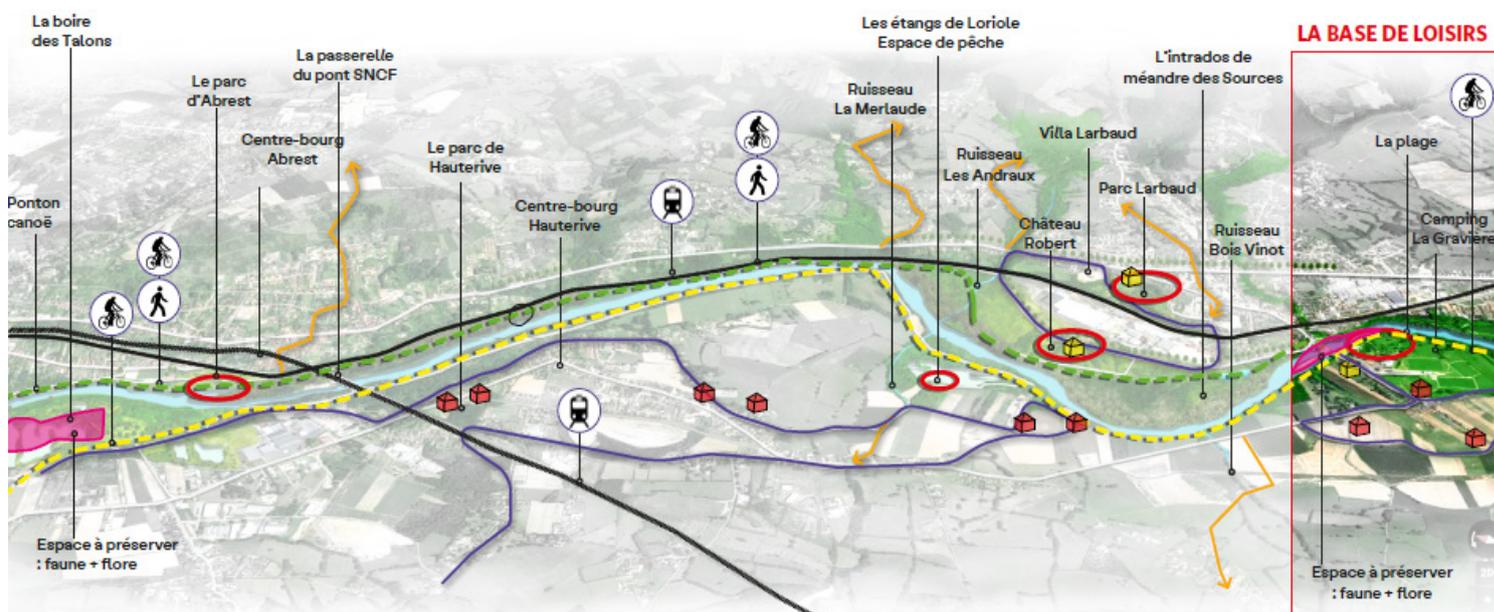
D'abord centrée sur le plan d'eau vichyssois, la valorisation de la rivière Allier s'étend aujourd'hui du sud (Saint-Yorre) au nord (Saint-Germain-des-Fossés) de l'agglomération où des bases de loisirs sont créées en bord de rivière. Ces aménagements répondent aux objectifs de Vichy Communauté : une mise en valeur environnementale de l'Allier et développement de loisirs et de tourisme.

Reconnu comme « pôle d'équilibre » au sud de l'agglomération par le SCoT de Vichy Val d'Allier en 2013, Saint-Yorre est une commune structurante pour laquelle Vichy Communauté souhaite renforcer le service et l'accueil mais aussi favoriser l'implication dans la dynamique de développement des loisirs et du tourisme.

Le projet de base de loisirs vise également à ré-ouvrir la ville sur la rivière par la renaturation de la rive gauche et par la réinterprétation de séquences d'espaces déjà existants (berges, prairies avec camping et zone d'équipement sportifs).

Le projet s'inscrit dans un contexte de loisir et tourisme comprenant notamment :

- les bords d'Allier et la voie verte réalisée récemment entre Saint-Yorre et Billy avec des circulations douces en vélo, plus sportives (VTT) ou équestre;
- la base de loisir de Saint-Yorre (objet de l'intervention) ;
- la possibilité de pêche dans l'Allier ;
- les parcs Château Robert, Larbaud (sur la commune de Saint-Yorre) et d'Abrest ;
- le Lac d'Allier et ses abords à Vichy et Bellerive-sur-Allier ;
- la navigation (petites embarcations, canoës, kayaks) sur l'Allier, avec possibilité de s'arrêter selon les autorisations actuellement en cours de définition.



## UN PROJET AGIR 2035 : DOTER LES PÔLES D'ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE D'ÉQUIPEMENTS



Le projet de territoire AGIR 2035 place la reconquête des cœurs de bourgs et de villes parmi ses priorités.

Des actions sont programmées dans ce cadre tel que l'apport d'un soutien financier aux 3 communes qui constituent les « pôles d'équilibre » du territoire : Le Mayet-de-Montagne, Saint-Germain-des-Fossés et Saint-Yorre.

C'est dans ce cadre que l'agglomération investit pour la réalisation de la base de loisirs de Saint-Yorre s et de celle de Saint-Germain-des-Fossés.

## V / Plan de financement

**Montant total HT des travaux : 2 900 000 €**

Dont :

**960 000 €** du Département de l'Allier

**870 000 €** de l'État

**560 000 €** de la commune de Saint-Yorre

**510 000 €** de Vichy Communauté

Les montants investis portent sur : les travaux préparatoires, terrassements, assainissements, ouvrages, reconfiguration, protection et restructuration des berges, espaces verts, chaussée et bordures, mobiliers urbains, végétalisation, habitat singulier et prestations externes (maitrise d'oeuvre...).



### DIRECTION DE LA COMMUNICATION - PRESSE

Direction de la communication Vichy Communauté

+33 (0)4 70 96 57 31 - +33 (0)6 17 79 00 03 - communication@vichy-communaute.fr



VICHYCOMMUNAUTÉ

9, Place Charles-de-Gaulle - CS 92956 - 03209 VICHY CEDEX - +33 (0)4 70 96 57 00 - accueil@vichy-communaute.fr

[WWW.VICHY-COMMUNAUTE.FR](http://WWW.VICHY-COMMUNAUTE.FR)